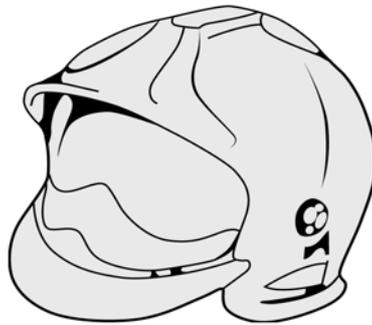


# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



**N° 2006-13**

ANNEE 2006

Edition du 25 octobre 2006

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES  
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

## **SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2006.13**

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables  
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2006**

2006 – 027 - Approbation de procès-verbal .....	4
2006 – 028 – Suppressions et créations de postes .....	5
2006 – 029 - Organigramme .....	7
2006 – 030 – Carences d'ambulanciers privés .....	8
2006 – 031 – Annulations de titres – CH de Chartres et de Châteaudun.....	10
2006 – 032 – Admissions en non-valeur .....	12
2006 – 033 – Etat des AP / CP .....	13
2006 – 034 – DM 2 - 2006 .....	15
2006 – 035 – Information et signature de la convention spécifique au régime de prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs pompiers volontaires .....	16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU  
13 OCTOBRE 2006**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'EURE ET LOIR**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 13 octobre 2006**

*OBJET*

**2006 – 027 - Approbation de procès-verbal**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Vella donne pouvoir à M. de Montgolfier

M. Chevallier donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Venot donne pouvoir à M. Boisard

*Absents, excusés :*

*Mrs Hamel, Chevallier, Frard, Gorges, Huwart, Lethuillier, Vella, Venot.*

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mme Briffaud.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2006.

Le président  
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 13 octobre 2006**

*OBJET*

**2006 – 028 – Suppressions et créations de postes**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Vella donne pouvoir à M. de Montgolfier

M. Chevallier donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Venot donne pouvoir à M. Boisard

*Absents, excusés :*

*Mrs Hamel, Chevallier, Frard, Gorges, Huwart, Lethuillier, Vella, Venot.*

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mme Briffaud.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 octobre 2006,  
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

à compter de la parution de la liste d'aptitude :

- \* la suppression d'un poste d'agent des services techniques
- \* la création d'un poste d'agent technique, un agent ayant été récemment reçu au concours d'accès au grade d'agent technique organisé par le centre départemental de gestion d'Eure et Loir.

à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006 :

- \* la suppression de 2 postes de sapeur pompier professionnel (caporal et sapeur 1<sup>ère</sup> CI)
- \* la création de 2 postes d'agent administratif qualifié, le conseil d'administration, dans sa séance du 20 décembre 2002, ayant autorisé d'élargir aux cadres d'emploi des filières administrative et technique le recrutement des postes d'opérateur à compter du 1er janvier 2003.

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 :

- \* la suppression d'un poste d'adjoint administratif
- \* la création d'un poste d'agent administratif qualifié, la mutation d'un adjoint administratif ayant laissé vacant un poste au groupement des ressources humaines.

à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006 :

- \* la suppression d'un poste de capitaine
- \* la création d'un poste de commandant, le chef de groupement des sapeurs-pompiers de Nogent le Rotrou remplissant les conditions d'ancienneté et de formation.

Le président  
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 13 octobre 2006**

*OBJET*

**2006 – 029 - Organigramme**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Vella donne pouvoir à M. de Montgolfier

M. Chevallier donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Venot donne pouvoir à M. Boisard

*Absents, excusés :*

*Mrs Hamel, Chevallier, Frard, Gorges, Huwart, Lethuillier, Vella, Venot.*

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mme Briffaud.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 octobre 2006,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'organigramme joint en annexe.

Le président  
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 13 octobre 2006**

*OBJET*

**2006 – 030 – Carences d'ambulanciers privés**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau.

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Vella donne pouvoir à M. de Montgolfier

M. Chevallier donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Venot donne pouvoir à M. Boisard

M. Térouinard donne pouvoir à M. Leblond

*Absents, excusés :*

*Mrs Hamel, Chevallier, Gorges, Huwart, Lethuillier, Térouinard, Vella, Venot.*

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mme Briffaud.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 octobre 2006,  
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à la majorité moins 6 abstentions :

- accepte la proposition d'arbitrage de M. le préfet d'Eure et Loir, conformément aux termes du rapport joint en annexe, sous réserve de la mise en place d'un suivi mensuel pour préserver l'avenir,
- sollicite la mise en place d'une plate-forme physique unique entre le siège du SAMU d'Eure et Loir et le SDIS,
- diffère à la séance du 17 novembre 2006, l'inscription des écritures inhérentes à cette décision, soient :

**1 – Reprises sur provisions :**

- exercice 2004 (carences 2003) = 121 680 €

- exercice 2005 (carences 2004) = 24 426 € compte tenu de l'encaissement de 50 634 €

- exercice 2006 (carences 2005) = 21 620 €

167 726 €

soit un montant total des reprises sur provisions de 167 726 €

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

**2 – Régularisation des titres ayant fait l'objet d'une provision :**

Exercice budgétaire	Nombre d'interventions		Montant total après arbitrage	Encaissement	Reste à percevoir
	initial	arbitré			
<b>2004</b>	2 978	2 084	187 560 €	146 340 €	41 220 €
<b>2005</b>	1 559	1 091	98 190 €	115 884 €	- 17 694 €
<b>2006</b>	747	600	55 200 €	47 104 €	8 096 €
<b>Total</b>	<b>5 284</b>	<b>3 775</b>	<b>340 950 €</b>	<b>309 328 €</b>	<b>31 622 €</b>

Titre 187/2004 = le titre initial de 121 680 €devra être annulé partiellement à hauteur de 80 460 €

Titre 302/2005 = le titre initial de 75 060 €a fait l'objet d'un encaissement de 50 634 € de sorte que le montant globalement encaissé au titre des carences 2004 est supérieur au montant arbitré. Le titre devra être annulé partiellement pour un montant de 42 120 €

Le montant total des annulations de titres s'élèvera donc à 122 580 €

Par ailleurs, pour l'exercice 2006, il y aura lieu d'opérer une réduction d'un montant de 13 524 € sur le titre 191/2006.

Le président  
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 13 octobre 2006**

*OBJET*

**2006 – 031 – Annulations de titres – CH de Chartres et de Châteaudun**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau.

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Vella donne pouvoir à M. de Montgolfier

M. Chevallier donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Venot donne pouvoir à M. Boisard

M. Térouinard donne pouvoir à M. Leblond

*Absents, excusés :*

*Mrs Hamel, Chevallier, Gorges, Huwart, Lethuillier, Térouinard, Vella, Venot.*

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mme Briffaud.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 octobre 2006,  
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à la majorité moins 3 abstentions, autorise l'annulation des titres de recettes suivants, pour un montant total de 279 770,26 € émis à l'encontre des centres hospitaliers de Chartres et de Châteaudun :

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

<b>Exercice</b>	<b>N° de titre</b>	<b>Centre hospitalier</b>	<b>Montant</b>
<b>2001</b>	2 157	Chartres	15 092,45 €
	2 160	Chartres	31 861,84 €
	2 238	Chartres	15 930,92 €
<b>2002</b>	177	Chartres	12 729,49 €
	514	Chartres	27 210,64 €
	515	Châteaudun	11 166,24 €
	1 161	Chartres	35 861,52 €
	1 162	Châteaudun	12 157,10 €
	1 406	Chartres	42 416,48 €
	1 407	Châteaudun	13 948,32 €
<b>2003</b>	194	Chartres	47 180,22 €
	195	Chartres	14 215,04 €
<b>TOTAL</b>			<b>279 770,26 €</b>

Le président  
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006  
transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006  
est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

Pour le président,

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 13 octobre 2006**

*OBJET*

**2006 – 032 – Admissions en non-valeur**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau.

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Vella donne pouvoir à M. de Montgolfier

M. Chevallier donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Venot donne pouvoir à M. Boisard

M. Térouinard donne pouvoir à M. Leblond

*Absents, excusés :*

*Mrs Hamel, Chevallier, Gorges, Huwart, Lethuillier, Térouinard, Vella, Venot.*

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mme Briffaud.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 octobre 2006,  
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise l'admission en non-valeur des 10 titres de recettes dont la liste est jointe en annexe pour un montant de 909,06 € à imputer à l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Le président  
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 13 octobre 2006**

*OBJET*

**2006 – 033 – Etat des AP / CP**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau.

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Vella donne pouvoir à M. de Montgolfier

M. Chevallier donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Venot donne pouvoir à M. Boisard

M. Térrouinard donne pouvoir à M. Leblond

*Absents, excusés :*

*Mrs Hamel, Chevallier, Gorges, Huwart, Lethuillier, Térrouinard, Vella, Venot.*

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mme Briffaud.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 octobre 2006,  
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- valide les écritures sur les AP suivantes subissant des modifications ou des lissages :

**AP 26 – Acquisition de 17 VSR**

<b>AP 26</b>		<b>CP 2006</b>	<b>CP 2007</b>	<b>Observations</b>
Budget primitif	1 167 340,00 €	672 920,00 €	494 420,00 €	Après lissage
Budget supplémentaire	+ 116 911,00 €	- 218 266,00 €	+ 335 177,00 €	
DM2	+ 18 096,00 €	+ 905,00 €	+ 17 191,00 €	
<b>Total</b>	<b>1 302 347,00 €</b>	<b>455 559,00 €</b>	<b>846 788,00 €</b>	

**AP 31 – Acquisition de 17 CCR**

<b>AP 31</b>		<b>CP 2006</b>	<b>CP 2007</b>	<b>CP 2008</b>
Budget primitif	1 920 870,00 €	1 129 650,00 €	791 220,00 €	0
Budget supplémentaire	+ 960 430,00 €	- 985 585,00 €	+ 946 015,00 €	1 000 000,00 €
DM2	- 244 213,00 €	- 67 637,00 €	+ 497 386,00 €	- 673 962,00 €
<b>Total</b>	<b>2 637 087,00 €</b>	<b>76 428,00 €</b>	<b>2 234 621,00 €</b>	<b>326 038,00 €</b>

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

**AP 27 – Opérations globalisées CS/CI**

AP 27		CP 2006	CP 2007	CP 2008
Budget primitif	2 580 000,00 €	500 000,00 €	2 000 000,00 €	80 000,00 €
Budget supplémentaire	-	-	-	-
DM2	130 000,00 €	- 170 000,00 €	300 000,00 €	-
<b>Total</b>	<b>2 710 000,00 €</b>	<b>330 000,00 €</b>	<b>2 300 000,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>

**AP 29 – Extension de la direction**

AP 29		CP 2005	CP 2006	CP 2007
Budget primitif	650 000,00 €	2 201,60 €	500 000,00 €	147 798,40 €
Budget supplémentaire			- 30 000,00 €	177 798,40 €
DM2			- 50 000,00 €	+ 50 000,00 €
<b>Total</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>2 201,60 €</b>	<b>420 000,00 €</b>	<b>227 798,40 €</b>

**AP 20 – Opérations globalisées CS/CI 2003**

AP 20		CP antérieurs	CP 2006	CP 2007
Budget primitif	4 177 000,00 €	486 262,29 €	1 100 000,00 €	2 590 737,71 €
Budget supplémentaire			120 070,35 €	- 120 070,35 €
DM2	30 000,00 €			30 000,00 €
<b>Total</b>	<b>4 207 000,00 €</b>	<b>486 262,29 €</b>	<b>1 220 070,35 €</b>	<b>2 500 667,36 €</b>

**AP 21 – Opérations globalisées CS/CI 2004**

AP 21		CP antérieurs	CP 2006	CP 2007
		9 331,99 €		
Budget primitif	4 380 000,00 €		900 000,00 €	3 470 668,01 €
DM2	190 000,00 €			+ 190 000,00 €
<b>Total</b>	<b>4 570 000,00 €</b>	<b>9 331,99 €</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>3 660 668,01 €</b>

**AP 33 – Grosses réparations – Programme 2006**

AP 33		CP 2006	CP 2007
Budget primitif	300 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €
DM2		+ 50 000,00 €	- 50 000,00 €
<b>Total</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>

- prend acte du fait que les AP suivantes demeurent inchangées :
  - AP n° 1 – Construction CSP – École
  - AP n° 11 – Matériel de désincarcération
  - AP n° 25 – Antares
  - AP n° 28 – Grosses réparations - Programme 2005
  - AP n° 30 – Matériel de transmission (Bips et Pogsags)
  - AP n° 32 – Opérations globalisées CS-CI - Programme 2006
  - AP n° 33 – Grosses réparations - Programme 2006

Le président  
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 13 octobre 2006**

*OBJET*

**2006 – 034 – DM 2 - 2006**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau.

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Vella donne pouvoir à M. de Montgolfier

M. Chevallier donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Venot donne pouvoir à M. Boisard

M. Térouinard donne pouvoir à M. Leblond

*Absents, excusés :*

*Mrs Hamel, Chevallier, Gorges, Huwart, Lethuillier, Térouinard, Vella, Venot.*

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mme Briffaud.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 octobre 2006,  
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la DM 2 – 2006 jointe en annexe.

Le président  
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 13 octobre 2006**

*OBJET*

**2006 – 035 – Information et signature de la convention spécifique au régime de prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs pompiers volontaires**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau.

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Vella donne pouvoir à M. de Montgolfier

M. Chevallier donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Venot donne pouvoir à M. Boisard

M. Térouinard donne pouvoir à M. Leblond

*Absents, excusés :*

*Mrs Hamel, Chevallier, Gorges, Huwart, Lethuillier, Térouinard, Vella, Venot.*

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mme Briffaud.

--ooOoo--

Sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- prend acte des avancées du dossier et des difficultés rencontrées pour la mise en place du régime de prestation de fidélisation et de reconnaissance,
- autorise le président à signer la convention idoine lorsque les problèmes qui subsistent seront réglés.

Le président  
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.13 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006